



Information réglementée

Issy-les-Moulineaux, le 20 avril 2021

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2021 (SE TENANT A HUIS CLOS)

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le **11 mai 2021** à 10h (heure de Paris), exceptionnellement **à huis clos (sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement)**, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, tels que modifiés et prorogés), à Comet Bourse, 35 rue Saint-Marc, 75002 Paris.

En particulier, à la date de la présente publication (i) les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, (ii) l'annonce (le 31 mars dernier) de la mise en place de mesures de confinement, (iii) la dégradation de la situation, notamment en Ile-de-France et (iv) l'imminence de l'Assemblée générale, font obstacle à la présence physique à l'Assemblée générale de ses membres. En outre, Edenred ne dispose pas de moyens techniques permettant la tenue de l'Assemblée générale par le biais d'un système de conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant l'identification et la participation en direct des actionnaires.

Les actionnaires devront donc utiliser les moyens mis à leur disposition par Edenred pour **participer préalablement à distance à cette Assemblée générale** – à savoir :

- en votant ou en donnant pouvoir **par Internet** ;
- en votant ou en donnant pouvoir **par voie postale**.

Dans les circonstances actuelles, les actionnaires sont invités à privilégier le recours à Internet pour voter ou donner pouvoir. Par ailleurs, **l'Assemblée générale se tenant à huis clos, toute demande de carte d'admission qui serait transmise par un actionnaire ne sera pas traitée.**

Les modalités détaillées de participation préalable à distance sont notamment précisées dans la brochure de convocation (pages 40 à 44), accessible sur le site internet d'Edenred¹.

Il est précisé que l'Assemblée générale fera l'objet d'une **retransmission en direct et en différé sur le site Internet d'Edenred¹**, en format vidéo.

¹ <https://www.edenred.com/fr/investisseurs-actionnaires/le-fonctionnement-de-lassemblee-generale>

Les actionnaires sont par ailleurs invités à participer à la session de questions/réponses qui interviendra durant l'Assemblée générale se tenant à huis clos. A cette fin, une plateforme dédiée sera ouverte lors de l'Assemblée générale, sur laquelle les actionnaires auront la possibilité de poser des questions par audio ou vidéo, **en s'enregistrant au lien suivant : agd.dmint.net/edenred.**

L'enregistrement sera ouvert **le jour de l'Assemblée générale** (le 11 mai 2021), **à partir de 8 heures** (heure de Paris) et jusqu'à la session de questions/réponses en séance.

Les modalités de ce dispositif sont précisées dans l'avis de convocation et sur le site Internet d'Edenred².

Les actionnaires sont également invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale du site Internet d'Edenred² qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée générale, en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

L'ordre du jour et les projets de résolution figurent dans l'avis de réunion n° 2100775 paru au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n° 40 du 2 avril 2021. L'avis de convocation sera publié au BALO et aux Petites Affiches (Journal d'Annonces Légales) le 23 avril 2021.

Ces avis, la brochure de convocation, le Document d'enregistrement universel 2020 et les documents et informations mentionnés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont dès à présent ou seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet d'Edenred². Les documents relatifs à l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur.

Enfin, conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 précité, les dix actionnaires d'Edenred disposant du plus grand nombre de droits de vote ne pouvant participer à l'Assemblée générale, il est précisé que les actionnaires désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée générale sont : La Financière de l'Echiquier et Mandarine Gestion. Comme habituellement, l'Assemblée générale sera présidée par le Président-directeur général.

Tous les documents préparatoires à cette Assemblée générale sont disponibles sur <https://www.edenred.com>, rubrique Investisseurs/Actionnaires ou directement en cliquant [ici](#).

² <https://www.edenred.com/fr/investisseurs-actionnaires/le-fonctionnement-de-lassemblee-generale>